



ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Saint-Maurice, le 8 juillet 2024

Communiqué de presse

Abbaye de Saint-Maurice : état des lieux de la situation concernant les cas d'abus en contexte ecclésial

L'Abbaye de Saint-Maurice tient à faire un état des lieux des cas d'abus, certains révélés par la presse, et certains en cours de traitement par les autorités soit civiles, soit religieuses.

L'Abbaye de Saint-Maurice est en attente de plusieurs retours de la justice laïque ou religieuse, notamment de Rome et du Ministère public. La commission Aubert, destinée à faire toute la lumière sur les actes d'ordres sexuels commis par les membres de sa communauté, doit rendre un rapport d'ici à 2026. C'est un délai certes long pour les victimes et les accusés, mais nécessaire pour un travail académique de qualité.

Chanoine G. R.

Une émission est revenue récemment sur le cas d'un prêtre jugé pour l'agression d'une adolescente lors d'une fête privée il y a de nombreuses années. Les faits sont prescrits et la justice a rendu trois fois un jugement de non-lieu. Dimanche 7 juillet d'autres témoignages s'y sont ajoutées, de personnes ayant été blessées par le comportement du chanoine. Nous sommes peinés de l'apprendre et pensons en premier aux personnes heurtées. C'est pourquoi il nous semble nécessaire d'expliquer la décision de réhabiliter ce chanoine dans sa paroisse. En effet, au moment où nous avons pris cette décision nous n'avions aucune nouvelle information. L'attente d'un retour du Ministère public ne justifiait pas alors, selon notre jugement, une prolongation de la mise à pied. Les nouveaux témoignages rapportés lors de l'émission, qui ont selon le journaliste été déposés également au Ministère public, pourront le cas échéant demander de réévaluer la situation de ce chanoine une fois que nous aurons reçu un retour officiel de l'autorité judiciaire laïque.

Nous nous permettons de relayer une citation du chanoine en question : si j'ai blessé des personnes par mon attitude au long de mes années de ministère, je leur demande sincèrement pardon du fond du cœur.

Le Père T. R.

Un Père allemand, incardiné dans le Territoire abbatial de Saint-Maurice et vivant à l'Abbaye sous le même régime qu'un oblat, a été le sujet d'une plainte déposée auprès de la Procure judiciaire de Ravensburg en Allemagne. Après jugement rien n'a été retenu contre ce prêtre. En Suisse cependant, une enquête préliminaire a été initiée par l'Administrateur Apostolique suite à des révélations de comportements inadéquats et ambigus. Cette enquête n'a révélé aucun abus, raison pour laquelle le Père n'est pas suspendu de ces tâches pastorales mais sera soumis à une surveillance accrue.

Mgr Jean Scarcella

Monseigneur Jean Scarcella avait pris la décision de suspendre sa charge d'Abbé de Saint-Maurice jusqu'à la fin de l'enquête préliminaire le concernant. Les conclusions de cette enquête ne nous sont pas parvenues et nous attendons un retour de Rome.

Chanoine Roland Jacquenoud

Le chanoine Roland Jacquenoud, selon une instruction du Vatican datant de 2003, a été accusé d'actes homosexuels et regrette que son cas soit présenté en relation avec des cas d'abus sur mineurs. Son cas



concerne la justice de l'Église qui l'a jugé il y a plus de vingt ans. Il est dans une communauté amie en attendant de reprendre un ministère.

Chanoine M. H.

À la suite du rapport de l'Université de Zurich mandaté par les évêques suisses, le chanoine M. H. s'est lui-même dénoncé à la justice à la fin du mois d'octobre pour des actes commis il y a plus de cinquante ans dans le canton du Jura. Le ministère public du canton du Jura a mené son enquête. Elle est maintenant close en raison de la prescription du délit. Après dénonciation à Rome, le Chanoine M. H. ne célèbre plus qu'en privé et n'exerce plus de ministère.

Contact :

Mgr Jean-Michel Girard, 079 414 98 17.

